

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°26 du 25 juin 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°20

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Montauban (Tarn-et-Garonne).

Du 7 mai 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Montauban (Tarn-et-Garonne).

Du 7 mai 2010

NOR D E F G 1 0 5 0 9 2 5 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°26 du 25 juin 2010, texte 20.

Art. 1er. La brigade territoriale de Montauban (Tarn-et-Garonne) est dissoute à compter du 1^{er} août 2010. Corrélativement la circonscription de la brigade territoriale de Montech est modifiée dans les conditions fixées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Montech exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Laurent MULLER.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
BT Montauban	Montauban	Dissolution
BT Montech	Bressols	Bressols
	Escatalens	Escatalens
	Finhan	Finhan
	Lacourt-Saint-Pierre	Lacourt-Saint-Pierre
	Montbartier	Montauban
	Montbeton	Montbartier
	Montech	Montbeton
	Saint-Porquier	Montech
		Saint-Porquier